

SESSION 2015

---

**AGRÉGATION  
CONCOURS INTERNE  
ET CAER**

**Section : MUSIQUE**

**DISSERTATION**

Durée : 4 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

***NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.***

**Tournez la page S.V.P.**

En 1955, Boulez écrit dans la revue *Die Reihe* :

« [...] l'orchestration n'est plus ce seul pouvoir décoratif qu'on lui a souvent dévolu au XIX<sup>e</sup> siècle, elle acquiert une puissance de structure, inconnue jusqu'à présent ; elle n'est plus un "vêtement", elle est le phénomène sonore dans sa totale manifestation. » (Pierre Boulez, « À la limite du pays fertile », in *Relevés d'apprenti*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, p. 218)

Vous montrerez comment la conception de l'orchestration qu'expose ici Pierre Boulez peut éclairer l'évolution de « l'ensemble orchestral », aussi bien dans la pensée qui préside à la création musicale que par rapport aux contextes de diffusion et de réception. Vous pourrez nourrir votre réflexion de références à d'autres domaines artistiques comme à l'histoire des idées et des civilisations.